

Motif du congé :

Telles que le permettent les dispositions de l'article 15 de loi n°89-462 du 6 juillet 1989, le propriétaire donne congé au locataire du logement occupé par celui-ci aux motifs :

motif du congé

Le prix de vente du bien est de :

Les conditions de vente :

Les modalités de paiement sont :

